

Fin de vie : Combien de Français ont eu recours à l'euthanasie à l'étranger ?

ID | ART-0022-PRESS | Theme | PRESS | Updated | 20-07-2026 | Version | 1.0.0

Journal | 20 Minutes

Date | 20-07-2026

Auteur | Camille Allain

Themes | La politique et l'immigration; Aide à mourir



*Les députés français ont voté en faveur d'une loi autorisant l'aide à mourir.
Des Français avaient déjà acquis ce droit en se rendant à l'étranger.
C. Allain/20 Minutes*

La France vient d'adopter un texte permettant de façon très encadrée d'avoir recours au suicide assisté

« Je ne mourrai pas en Suisse. » Ces mots sont ceux de Charles Biétry. Cette figure de Canal+, très connu dans le monde du football et des médias, souffre depuis des années de la maladie de Charcot. Âgé de 82 ans, le Breton crie depuis longtemps son souhait d'avoir recours au suicide assisté. Fervent soutien du texte sur la fin de vie que les députés français viennent d'adopter, Charles Biétry avait évoqué l'idée de se rendre en Suisse pour décider de son droit à mourir. « On partait tous les quatre. Monique (son épouse) François, Juliette (ses enfants) revenaient seuls avec mes cendres. Les députés ont changé le cours de ma mort », a écrit le journaliste dans un post ce jeudi matin.

Malgré les souffrances générées par sa maladie, Charles Biétry a choisi d'attendre que son pays légifère et lui offre un « droit à mourir. » Mais certains n'ont pas eu la force d'attendre, malgré la promesse en 2022 d'Emmanuel Macron d'accoucher d'un texte au cours de son mandat.

Pour échapper à la douleur et s'offrir « un droit à mourir », des dizaines de Français ont donc franchi nos frontières pour se rendre en Belgique ou en Suisse. D'après les registres tenus par ces

deux pays, ce sont 1 58 Français qui ont eu recours au suicide assisté l'an dernier. Un nombre en nette augmentation ces dernières années.

20

Des Français de plus en plus nombreux

En Belgique, les Français représentaient 90 % des étrangers ayant recours à l'euthanasie, soit 1 110 personnes sur un total de près de 4.500 (y compris les Belges) lors de l'année 2025. Un choix facilité par la langue et la proximité géographique, qui a eu tendance à se développer. En 2022, ils étaient deux fois moins nombreux. Précisons que la Belgique n'oblige les malades à déclarer leur pays d'origine que depuis 2024, ce qui biaise probablement les statistiques.

25

La Belgique offre le droit à mourir depuis 2002, à condition que la demande soit « volontaire, réfléchie, répétée et sans pression extérieure. » Depuis 2014, l'euthanasie est même autorisée pour les mineurs, sans âge minimum. D'après les registres de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie (CFCEE), seul un mineur y a eu recours l'an dernier. Dans la majorité des cas traités en Belgique, les personnes souffraient de cancers ou d'affections chroniques multiples. Dans trois cas sur quatre, la mort était « attendue à brève échéance. »

30

Deux fois plus d'Allemands que de Français

35

D'après l'association Dignitas, qui œuvre en Suisse, 48 Français ont eu recours à l'aide à mourir l'an dernier. Un chiffre globalement stable depuis dix ans, qui porte à 654 le nombre de Français à y avoir eu recours depuis 1998. A titre de comparaison, 1.500 Allemands ont fait leur dernier voyage en Suisse pour avoir droit au suicide assisté.

40

Outre la Belgique et la Suisse, les Pays-Bas, l'Espagne ou encore l'Autriche autorisent le suicide assisté. C'est également le cas du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. En France, il va encore falloir patienter. Si le Conseil constitutionnel valide le texte, sans doute autour du 15 août, il faudra attendre la promulgation de la loi par le président de la République, puis la rédaction de décrets, pour que le texte soit appliqué. L'application de ce texte déjà très commenté sera alors cadrée.

45